



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 2 MAI 2007

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 2 mai 2007, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil en prévision de la session des 26 et 27 juin 2007 :

H10 aux Verrières : crédit d'investissement pour remplacer le revêtement routier

Atteignant 24 ans d'existence, la couche de roulement recouvrant la H10 entre Les Verrières-Est et Le Haut-de-la Tour (liaison Suisse-France) a été fortement endommagée par l'hiver 2005-2006, spécialement sous l'action du gel et du dégel, avec pour conséquence la formation de nombreux nids de poule. Ces derniers ont été provisoirement rebouchés mais l'ensemble de ce revêtement est en fin de vie et ne résistera pas aux assauts d'un prochain hiver rigoureux. Le Conseil d'Etat demandera donc au Grand Conseil de se prononcer en faveur d'un crédit d'un montant de 1 million de francs nécessaires pour procéder au renouvellement du revêtement de ce tronçon. Les travaux devraient pouvoir débiter cet été.

Contact : Aldo Cantoni, chef de l'Office d'entretien au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 67 10.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à deux procédures de consultation :

Protection spéciale des jeunes travailleurs

Dans le cadre de la procédure de consultation sur l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail – protection spéciale des jeunes travailleurs, le Conseil d'Etat se dit favorable au regroupement des dispositions y relatives dans une seule ordonnance. Néanmoins, le gouvernement estime que le renvoi à deux autres ordonnances, voire à des permis globaux ou des autorisations exceptionnelles, ne permettra pas d'assurer une communication et une information optimales. Et si le projet d'ordonnance du Département fédéral de l'économie (DFE), englobant toutes les dérogations, permettra d'avoir une vision synthétique des exceptions, le Conseil d'Etat estime qu'il ne devrait pas y avoir de distinction entre les âges (à partir de 16 ans et de 17 ans selon le projet) pour faciliter l'organisation des entreprises et des contrôles. Le Conseil d'Etat relève encore l'importance d'une coordination entre le DFE et l'OFFT, car il est nécessaire que les dispositions de sécurité et de protection de la santé tiennent compte des paramètres liés à la formation professionnelle.

Contact : Michel Guenat, chef du Service de l'inspection et de la santé au travail, tél. 032 889 68 40.

Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Oparc)

Sur le fond, le Conseil d'Etat adhère à la volonté de la Confédération de soutenir le développement des régions remarquables aux niveaux paysager, naturel et culturel et de promouvoir l'essor de l'écotourisme. Il relève en outre que seule la création d'un parc naturel régional est envisageable sur le territoire neuchâtelois vu la nature socio-économique de ce dernier. Toutefois, le Conseil d'Etat considère que le projet d'Oparc doit être revu, les exigences à remplir, l'organisation à prévoir et les critères d'obtention des labels étant trop complexes et dissuasifs. Par ailleurs, il estime que la notion de parc, en particulier celle de parc naturel régional, doit répondre plus précisément aux trois volets du développement durable, soit économique, social et environnemental.

Contact : Philippe Jacot-Descombes, chef de l'Office de la conservation de la nature, tél. 032 889 67 61.

Affaires cantonales

Départ du chef du Service de l'aménagement du territoire

Après dix années passées à la tête du Service de l'aménagement du territoire, M. Bernard Woeffray, 51 ans, a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière, tout en restant dans un domaine d'activités qu'il connaît déjà fort bien. M. Bernard Woeffray a en effet été désigné en qualité de directeur de l'Association RUN par le comité directeur de cette dernière. Il quittera ses fonctions à fin juin 2007 et son poste sera remis au concours ces prochains jours et repourvu dans les meilleurs délais. Au bénéfice d'un diplôme d'ingénieur ETS en génie civil de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg et d'une licence en géographie de l'Université de Fribourg, M. Bernard Woeffray a notamment collaboré en qualité d'urbaniste auprès d'un bureau d'urbanisme et de développement privé, avant d'entrer, en octobre 1997, à l'Etat de Neuchâtel en tant que chef du Service de l'aménagement du territoire. Dans le cadre de ses fonctions, M. Bernard Woeffray a notamment suivi la production de deux rapports du Conseil d'Etat sur l'aménagement du territoire, dont le Grand Conseil a pris acte, pour le premier, en 2002. Il a également mené à bien la Conception directrice cantonale sur l'aménagement du territoire, acceptée par le Parlement en 2005 et qui fixe les orientations politiques du développement territorial et énonce les grandes lignes du RUN. Au niveau du Bureau des permis de construire, afin d'accélérer les procédures d'octrois, M. Bernard Woeffray a engagé l'adaptation du logiciel vaudois pour le canton de Neuchâtel (SATAC), le rendant accessible tant aux services cantonaux, qu'aux communes et aux bureaux d'architectes. Le Conseil d'Etat présente à M. Bernard Woeffray ses vœux de plein succès dans ses nouvelles activités et le remercie vivement pour son engagement en faveur de la collectivité neuchâteloise, tout en l'assurant de sa profonde reconnaissance pour l'importance des tâches accomplies, tout particulièrement dans le dossier du RUN, essentiel pour l'avenir du canton de Neuchâtel.

Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Hôpital neuchâtelois (HNe): le Conseil d'Etat prend acte des nouvelles décisions de l'HNe concernant la pédiatrie hospitalière

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des nouvelles décisions émanant de l'Hôpital neuchâtelois (HNe) dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du plan d'actions avalisé par le Conseil d'Etat le 24 janvier 2007. Il a pris acte qu'elles étaient liées à la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire et il rencontrera prochainement le Conseil d'administration de l'HNe afin de faire un point complet de la situation.

Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, cet après-midi, tél. 032 889 61 00.

Pêche limitée dans les eaux de la Thielle le dimanche de Pentecôte

Le dimanche de Pentecôte 27 mai 2007 se tiendra le marathon international de la pêche. A cette occasion, seuls les participants à ce concours auront le droit de pêcher dans les eaux neuchâteloises de la Thielle. Les pêcheurs prenant part au marathon seront ainsi munis d'une marque distinctive et les infractions constatées seront passibles d'amende.

Contact : Arthur Fiechter, chef du Service de la faune, tél. 032 889 67 70.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 3 mai 2007